3

nomiques du projet a assuré l'appui des autorités locales. Pascua-Lama est le premier projet transnational développé dans le cadre du Traité d'intégration et de coopération minière entre le Chili et l'Argentine. Ce traité suspend



l'exercice de la souveraineté de ces deux pays sur une portion importante de leurs territoires respectifs et lève une série de garanties de sécurité nationale dans les secteurs frontaliers au bénéfice des compagnies minières étrangères. Après Pascua-Lama, d'autres projets sont déjà prévus dans la cordillère des Andes.



Divers acteurs sociaux et défenseurs de la vallée ont déployé une infatigable mobilisation d'opposition et de résistance avec la communauté,

sans résultats probants faute de ressources suffisantes face à l'énorme pouvoir de Barrick Gold. D'autres groupes internationaux se joignent à eux, plus particulièrement dans les pays d'où proviennent ces trans-

nationales. Barrick Gold étant canadienne, ces mouvements sociaux insistent sur la notion de responsabilité sociale des sociétés canadiennes à l'étranger, visent une plus grande sensibilisation de la population et demandent plus de contrôle juridique en ce qui a trait au respect des droits de la personne, des Autochtones et de l'environnement.

Le groupe Non à Pascua-Lama-Montréal, qui s'est formé pour dénoncer le projet minier et demander son retrait, est composé de représentants d'organismes de défense des droits de la personne, de la communauté chilienne montréalaise et de chercheurs préoccupés par les enjeux sociaux et

environnementaux. Un tel projet, avec ses impacts environnementaux et culturels, ne serait pas permis au Canada. Une question éthique se pose donc. Le gouvernement canadien doit y répondre et prendre les

mesures qui s'imposent pour empêcher de telles violations des droits fondamentaux. Photos: Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (OLCA)

## Vers la promotion des femmes arabes

Le dernier rapport arabe sur le développement humain du PNUD recommande d'importants changements à la situation des femmes dans le monde arabe.

## **OSIRE GLACIER**

Parrainé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le dernier rapport arabe sur le développement humain (RADH) dénonce les discriminations systématiques auxquelles font face les femmes arabes, Il recommande à certains pays d'introduire des changements significatifs et progressifs, y compris le recours à la discrimination positive, pour améliorer la situation des femmes.

Ce RADH est dédié entièrement à l'étude de la situation des femmes dans le monde arabe. Il s'intéresse à trois paramètres clés, à savoir la santé,

l'éducation et la participation à la vie politique. Il évalue également les progrès réalisés par les femmes, ainsi que ceux réalisés par les sociétés arabes en matière d'égalité entre les sexes.

Si certains progrès ont été notés, il n'en demeure pas moins que l'égalité des chances est toujours refusée aux femmes. En effet, souligne le rapport, les femmes ne sont toujours pas encouragées à développer leur potentiel humain au même titre que les hommes, et ce, malgré le principe de l'égalité des droits entre les sexes – pro-

L'auteure, doctorante en études islamiques à l'Université McGill, est boursière du Centre justice et foi



clamé par le droit international -, malgré les nombreuses réalisations des femmes arabes dans différentes sphères de l'activité humaine, et malgré la contribution de ces dernières au sein de leur famille et de leur société. Autrement dit, les schémas d'éducation traditionnels, de même que les dispositions des codes de la famille, perpétuent le rôle subordonné des femmes dans la sphère privée. De surcroît, les femmes font face à de nombreux obstacles dans la sphère publique, ce qui limite leur accès, en comparaison aux hommes, à l'éducation, aux soins de santé, aux occasions professionnelles, à la participation civique et politique.

Par ailleurs, ajoute le rapport, la discrimination envers les femmes est un frein majeur au développement économique et social du monde arabe. Ce faisant, si le RADH de 2002, le premier de cette série de quatre rapports, classait le manque d'autonomie des femmes parmi les trois principaux handicaps empêchant le monde arabe de se développer de façon durable, le dernier rapport fait de la promotion des femmes arabes la condition nécessaire du développement. En effet, l'émancipation et la participation pleine et entière de ces dernières constitueront une force pour tous les pays arabes. Elles permettront au monde arabe d'être plus prospère et de s'acheminer vers un plein développe-

Mais ce développement équitable est freiné par de nombreux obstacles dont, entre autres, les réformes de surface, les conflits violents, l'occupation étrangère et les effets de la guerre au terrorisme. Toutefois, les sondages d'opinion commandés pour les besoins du rapport donnent des raisons d'être optimistes, puisque la majorité des personnes interrogées affirme aspirer à une plus grande égalité entre les sexes. Concernant cette problématique, l'apport du mouvement féministe arabe contemporain, même s'il

est jugé à tort comme un produit occidental, est considérable, en contribuant à l'éducation du public.

En guise de conclusion, le rapport rappelle que la promotion des femmes passe par le respect total des droits de la citoyenneté de toutes les femmes arabes, par la protection des droits des femmes dans les domaines de la sphère privée et des relations familiales, et par la garantie d'un respect total des droits et des libertés individuelles des femmes. Pour ce faire, il recommande aux pays arabes « d'offrir aux femmes toutes les chances de par-

ticiper activement, sur décision personnelle librement prise, à tous les types d'activités humaines, en dehors du cadre familial, sur un pied d'égalité avec leurs homologues de sexe masculin». Il préconise également le recours à des programmes d'actions positives dans le but de déconstruire les structures qui perpétuent les discriminations à l'égard des femmes depuis des siècles. Certaines sections de ce rapport sont disponibles sur le site: <rbox de craps.undp.org/ahdr2005.shtml>.

## Salaire de misère

Le 1<sup>er</sup> mai, le salaire minimum augmente de 25 ¢ pour passer à 8 \$/h; une des hausses les plus importantes des dix dernières années. Pourtant, celle-ci sera insuffisante pour sortir de la pauvreté les 130 000 salariés visés.

## LOUISE DIONNE

a hausse québécoise n'a rien d'exceptionnel. Depuis le début de l'année, les annonces d'augmentation du salaire minimum ne cessent de se multiplier en Amérique du Nord. L'Ontario a augmenté le sien à 8\$/h, le 1er février dernier. À la Chambre des communes, une députée néodémocrate, Peggy Nash, a déposé un projet de loi visant à rétablir le salaire minimum fédéral et à le fixer à 10\$/h. Aux États-Unis, les Démocrates ont déposé un projet de loi visant à faire passer le salaire horaire minimum de 5,15\$ à 7,25\$ au cours des deux prochaines années. Cela représente une première hausse depuis dix ans. Après quelques compromis, le projet recevra sans aucun doute l'aval des Républicains.

Tous semblent enfin reconnaître l'indécence que des gens s'appauvrissent tout en travaillant. Dans son communiqué, le ministre du Travail, Laurent Lessard, a fait ressortir l'importance de cette hausse et précise qu'elle s'inscrit dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des organismes de défense des droits tels que le Collectif pour un Québec sans pauvreté et Au bas de l'échelle ont cependant démontré que cette hausse est loin d'être suffisante pour sortir de la pauvreté les ménages québécois dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu. Cette augmentation de 25 cents situera le revenu annuel d'un salarié qui travaille 40 heures par semaine à 16 640 \$, soit à